



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**Union des Acteurs de l'Economie Sociale et
Solidaire du Sud-Gironde
Cap Solidaire**

Association

86 Cours de Verdun
33210 LANGON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –

SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes



Cabinet Sussan & Associés

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

**Union des Acteurs de l'Economie Sociale et
Solidaire du Sud-Gironde
Cap Solidaire**

86 Cours de Verdun
33210 LANGON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UAESSSG – Cap Solidaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

18, Chemin de la Briqueterie – 33610 Canéjan –

SARL au capital de 52.300 Euros, RCS Bordeaux B 340 875 269

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux comptes

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'information concernant la répartition des subventions accordées à l'association au cours de l'exercice est présentée à la 2^{ème} page des annexes. Nous nous sommes assurés du respect des principes comptables applicables et notamment celui du rattachement comptable des subventions à l'exercice d'attribution.

L'information portant sur le suivi des fonds dédiés est présentée à la 3^{ème} page des annexes. Nous nous sommes assurés de l'adéquation des méthodes comptables appliquées (dont est issue cette information) pour réaliser le suivi de l'utilisation des subventions accordées à l'association conformément à leur objet.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Canéjan, le 4 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
Cabinet Sussan & Associés

Représenté par


Frédéric PICQUET

Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	31 114	9 571	21 543	7,94	25 006	25,63
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	31 114	9 571	21 543	7,94	25 006	25,63
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	2 660		2 660	0,98	1 760	1,80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	162 986		162 986	60,09	57 958	59,41
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	83 628		83 628	30,83	12 449	12,76
Charges constatées d'avance	401		401	0,15	382	0,39
TOTAL (II)	249 675		249 675	92,06	72 550	74,37
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	280 788	9 571	271 217	100,00	97 556	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	7 401	2,73	4 138	4,24
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	17 684	6,52	3 263	3,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 000	1,11		
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	28 085	10,36	7 401	7,59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 470	0,54	1 470	1,51
TOTAL (II)	1 470	0,54	1 470	1,51
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement	164 137	60,52		
. Sur autres ressources			22 000	22,55
TOTAL (III)	164 137	60,52	22 000	22,55
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	11 163	4,12	17 798	18,24
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 447	9,75	19 220	19,70
Autres	39 915	14,72	29 667	30,41
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	77 525	28,58	66 685	68,36
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	271 217	100,00	97 556	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens					157	6,27	-157	-100,00	
Prestations de services	11 912		11 912	100,00	2 348	93,73	9 564	407,33	
Montants nets produits d'expl.	11 912		11 912	100,00	2 505	100,00	9 407	375,53	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			346 509	N/S	87 894	N/S	258 615	294,24	
Cotisations			6 690	56,16	4 500	179,64	2 190	48,67	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			22 000	184,69	100 697	N/S	-78 697	-78,14	
Autres produits			2	0,02	1 456	58,12	-1 454	-99,85	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			5 900	49,53	7 269	290,18	-1 369	-18,82	
Sous-total des autres produits d'exploitation			381 101	N/S	201 816	N/S	179 285	88,84	
Total des produits d'exploitation (I)			393 012	N/S	204 321	N/S	188 691	92,35	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			51	0,43	294	11,74	-243	-82,64	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			51	0,43	294	11,74	-243	-82,64	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					884	35,29	-884	-100,00	
Sur opérations en capital					998	39,84	-998	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)					1 882	75,13	-1 882	-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			393 063	N/S	206 496	N/S	186 567	90,35	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL									
			393 063	N/S	206 496	N/S	186 567	90,35	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			81	0,68	1 028	41,04	-947	-92,11	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			8 952	75,15	6 227	248,58	2 725	43,76	
Services extérieurs			35 038	294,14	15 935	626,13	19 103	119,88	
Autres services extérieurs			19 592	164,47	36 046	N/S	-16 454	-45,64	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 183	18,33	1 674	66,83	509	30,41	
Salaires et traitements			106 539	894,38	87 910	N/S	18 629	21,19	
Charges sociales			31 693	266,06	24 788	989,54	6 905	27,86	
Autres charges de personnel			758	6,36	3 624	144,67	-2 866	-79,07	
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			6 045	50,75	3 526	140,76	2 519	71,44	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	164 137	N/S	22 000	878,24	142 137	646,08
Autres charges	258	2,17	412	16,45	-154	-37,37
Total des charges d'exploitation (I)	375 275	N/S	203 169	N/S	172 106	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	103	0,86	64	2,55	39	60,94
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	103	0,86	64	2,55	39	60,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	375 379	N/S	203 233	N/S	172 146	84,70
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	17 684	148,46	3 263	130,26	14 421	441,96
TOTAL GENERAL	393 063	N/S	206 496	N/S	186 567	90,35
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 271 217,30 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 17 684,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Subventions :

Au cours de l'exercice, il a été accordé sur délibération des collectivités et organisations compétentes la somme de 346 509,03 euros pour soutenir le projet associatif de CAP SOLIDAIRE et ses actions particulières (dont une majeure partie de ces subventions ont été octroyées pour des actions se déroulant en 2019).

Au 31 décembre 2018, 162 985,74 euros n'ont pas encore été perçus au titre des aides aux projets (dont 16 752,64 euros au titre de projets engagés en 2016 et 2017).

En détail, les subventions accordées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

NATURE SUBVENTION	MONTANT ACCORDE	MONTANT PERCU	RESTE A PERCEVOIR
FSE / DEPARTEMENT GIRONDE (début du projet en 2016) (T-CAP)			10 752,64 €
CONS. REGIONAL NLE AQUITAINE (PTCE 2017/2018)			6 000,00 €
DEPARTEMENT GIRONDE (Fonctionnement)	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
FSE / DEPARTEMENT GIRONDE (T-CAP 2018)	52 102,99 €	41 682,48 €	10 420,51 €
FSE / DEPARTEMENT GIRONDE (T-CAP 2019)	53 850,71 €	0,00 €	53 850,71 €
DEPARTEMENT GIRONDE (T-CAP 2018)	43 602,99 €	34 881,00 €	8 721,99 €
DEPARTEMENT GIRONDE (T-CAP 2019)	44 439,89 €	0,00 €	44 439,89 €
CONS. REGIONAL NLE AQUITAINE (PTCE 2018/2019)	20 000,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €
CONS. REGIONAL NLE AQUITAINE (ACC. SERVICES CIVIQUES)	14 000,00 €	9 800,00 €	4 200,00 €
POLE EMPLOI (T-CAP)	8 000,00 €	6 400,00 €	1 600,00 €
D.R.E.A.L.	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
COMMUNAUTES DE COMMUNES DU SUD-GIRONDE	25 846,48 €	25 846,48 €	0,00 €
D.R.D.J.S.C.S. (Animation service civique)	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
CARSAT	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
ASP – SERVICES CIVIQUES	24 100,02 €	24 100,02 €	0,00 €
ASP – AIDES EMBAUCHES	2 065,25 €	2 065,25 €	0,00 €
SOLDE T-CAP 2016	0,70 €	0,70 €	0,00 €
TOTAL	346 509,03 €	200 275,93 €	162 985,74 €

Par ailleurs, le fonds de dotation de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes a octroyé une contribution financière de 3 000 euros au profit de l'association pour le financement de 3 scooters pour développer l'offre de service « Pôle Location Sociale et Solidaire ». L'acquisition de ces scooters devrait être effectuée en 2019.

- Suivi des fonds dédiés:

Au 31 décembre 2018, l'état des Fonds dédiés sur subventions dans les comptes de l'association avait la présentation suivante :

NATURE PROJET	T-CAP 31 (2019)	T-CAP 33 (2019)	PTCE 2018/2019	PTCE 2017/2018	CARSAT / SMOB COMM COMMUNES	TOTAL
MONTANTS MAXIMUMS ACCORDES SUR EXERCICES PRECEDENTS	0 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €
SOMMES ENGAGEES EXERCICES PRECEDENTS	0 €	0 €	€	28 000 €	€	28 000 €
MONTANT NON UTILISE DEBUT EXERCICE	0 €	0 €	0 €	22 000 €	0 €	22 000 €
MONTANTS ACCORDES EN COURS D'EXERCICE	63 926 €	34 365 €	20 000 €	0 €	45 846 €	164 137 €
DEPENSES ENGAGEES DANS L'EXERCICE (limitées au montant maximum accordé)	0 €	0 €	0 €	22 000 €	0 €	22 000 €
SOLDE DEPENSES/PREVISIONS PROJET (NON AFFECTEES)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MONTANT REPORTE SUR EXERCICE SUIVANT	63 926 €	34 365 €	20 000 €	0 €	45 846 €	164 137 €
	ACTIONS ENGAGEES EN 2019	ACTIONS ENGAGEES EN 2019	ACTIONS ENGAGEES EN 2019	FIN DE LA CONVENTION	ACTIONS ENGAGEES EN 2019	

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 31 114 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	28 533	2 581		31 114
Immobilisations financières				
TOTAL	28 533	2 581		31 114

Amortissements et provisions d'actif = 9 571 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 526	6 045		9 571
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 526	6 045		9 571

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Install. gene. agenc. amenag. div.	27 084	8 502	18 581	5 ans
Materiel de bureau et informatique	1 449	945	504	3 ans
Mobilier	2 581	124	2 457	5 ans
TOTAL	31 114	9 571	21 543	

Etat des créances = 166 047 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	166 047	166 047	
TOTAL	166 047	166 047	

Charges constatées d'avance = 401 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 1 470 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	1 470				1 470
TOTAL	1 470				1 470

Etat des dettes = 77 525 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 163	6 682	4 481	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 447	26 447		
Dettes fiscales & sociales	39 055	39 055		
Dettes sur immobilisations	860	860		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	77 525	73 044	4 481	

Charges à payer par postes du bilan = 20 314 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 000
Dettes fiscales & sociales	14 314
Autres dettes	
TOTAL	20 314

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 11 912 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	10 150	85,21 %
Produits des activités annexes	1 762	14,79 %
TOTAL	11 912	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiquées. Pour l'année 2018, les rémunérations et avantages en nature bruts correspondants s'élèvent à 0 euros.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	2 400
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	2 400

Provision honoraires Commissaire aux Comptes exercice 2018.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 401 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	401
TOTAL	401

Charges à payer = 20 314 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - fnp	6 000
TOTAL	6 000

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisio. pour congés payés	3 929
Autres charges à payer	3 000
Ndf à payer	2 544
Charges sociales sur congés payés	1 242
Autres charges à payer	3 598
TOTAL	14 314